

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 6 avril 2016

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 29/03/2016

Date d'affichage : 29/03/2016

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 6

Votants : 7

L'an deux mille seize,

Le six avril à 20 H 30

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François LAMOTTE, Maire

Etaient Présents :

MM Jean-François LAMOTTE, Maire – Jean-François LAHAYE Adjoint – Christophe CAILLOT – Christel COUPPEY – François-Xavier COUPPEY – Bernard OLIVIER
Formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents ou excusés : Sylvain LACOUR (a donné pouvoir à Jean-François LAMOTTE) – Séverine HERBERT - Bernard CHARDOT — Marylène GUIFFARD

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération 2016-13

Contributions directes /taux d'imposition 2016

Le Maire communique au conseil municipal l'état 1259 et lui demande de voter les taux d'imposition 2016.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire l'application des taux communaux 2015, répartis de la manière suivante :

- taxe d'habitation 8.51 %
- taxe foncière bâti 19.31 %
- taxe foncière non bâti 37.76 %

Délibération n° 2016 – 14

Décision modificative n° 1

Vu le budget primitif 2016 en date du 2 mars 2016,

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016,

Vu l'attribution des dotations publiée par la DGCL le 5 avril 2016,

Le conseil municipal décide les modifications de crédits suivants au budget de l'exercice 2016 :

- section fonctionnement, recettes :
 - article 73111 taxes foncières et d'habitation + 1289 euros
 - article 74834 Etat – compens. taxes foncières +834 euros
 - article 74835 Etat – compens taxe habitation -230 euros
 - article 7411 dotations forfaitaire -400 euros
- section fonctionnement, dépenses :
 - article 678 autres charges exceptionnelles + 1153 euros

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 6 avril 2016

Délibération n° 2016-15
Garderie Périscolaire du RPI Héauville Helleville
CAF /Contrat Enfance Jeunesse

Le Contrat Enfance Jeunesse établi avec la Caisse d'Allocations Familiales est arrivé à expiration le 31 décembre 2015.

Le Conseil municipal :

- donne un avis favorable au renouvellement de ce contrat Enfance Jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2016 pour la période 2016-2019 ;
- Il est précisé qu'il n'y aura qu'un seul document contractuel entre la CAF et les collectivités suivantes : Communauté de Communes des Pieux, communes des Pieux, de Bricquebosq, Flamanville, Grosville, Helleville, Pierreville, Sotteville et Surtainville ;
- Chaque collectivité demeure compétente pour les actions qu'elle a mise en place.
- La garderie périscolaire du RPI Héauville Helleville reste gérée par la commune de Helleville.
- Autorise le maire à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Délibération n° 2016-16
Renouvellement convention FDGDON
Lutte collective contre les rongeurs aquatiques

Monsieur le Maire communique au conseil municipal le courrier de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les organismes Nuisibles de la Manche en date du 4 mars 2016 concernant la mise en place de la lutte collective contre les rongeurs aquatiques (ragondins et rats musqués).

Après étude, le conseil municipal :

- accepte le renouvellement de la convention avec la FDGDON 50 pour la période 2016-2018,
- donne son accord pour verser une participation de 168 € pour l'année 2016 pour le volet animation/coordination, suivi des actions,
- accepte l'octroi d'une indemnisation aux piègeurs à hauteur de 1.50 € par témoin de capture justifié ou 2.10 € par témoin de capture justifié et dont le cadavre a été éliminé par équarrissage selon le plan de la FDGDON,
- dit que le montant annuel des participations de la Commune de Helleville pourra être révisé en début de chaque année de la convention, en fonction du plan de financement validé avec les élus lors de la réunion annuelle de bassin versant,
- autorise le Maire à signer la convention indiquée ci-dessus ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Information travaux salle de convivialité

Le début de terrassement des fondations de la salle est prévu mi-mai 2016.

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 6 avril 2016

Délibération 2016-17
Travaux sinistre mairie

Après étude des devis, le conseil municipal décide de retenir les devis suivants pour les travaux de réaménagement de la mairie :

- Monsieur BOUDIER pour l'électricité pour un montant de 4 900.80 € TTC
- Les Nouveaux agenceurs pour la peinture, les sols et l'aménagement du placard pour un montant total de 10.483,00 € TTC